



RESPICERE EXEMPLAR VITÆ MORUMQUE...HOR.

TROS TIRIVSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR...Vir.

Volume X.

MONTREAL, SAMEDI, LE 1 JUIN, 1822.

Numéro 17.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JAMES LANE,
Rue Saint Paul, No. 29.
Près du Nouveau Marché.
M. BIBAUD, Rédacteur.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance.
Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue, et de payer en même tems leurs arrérages, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—et chaque suivante, 1s. 6d.
Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.
* Les avis non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- MR. JOSEPH TARDIF, Québec.
- ISAAC VALENTINE, ECUYER, Trois-Rivières.
- A. GAGNON, ECUYER, Rivière du Loup.
- MR. L. LAFRENIÈRE, Maskinongé.
- H. OLIVIER, ECUYER, Berthier.
- MR. ROBERT LÉCAVALIER, L'Assomption.
- MR. AUGUSTIN VERVAIS, Terrebonne.
- MR. J. B. LAVIOLLETTE, St. Eustache.
- MR. J. HUBERT LACROIX, Laprairie.
- MAJOR WEILBRENNER, Boucherville.
- MR. LOUIS G. LABADIE, Verchères.
- JOSEPH DEMERS, ECUYER, Chambly.
- BENJAMIN CHARRIER, ECUYER, St. Denis.

Changement de Demeure.

MR. CHENEY, Horloger et Joaillier, a transporté son domicile à la Maison No. 72, Rue St. Paul, à la porte voisine, au nord, de Mr. Bedouin, N. P. et vis-à-vis de l'Imprimerie de Mr. Mower, où il se propose de continuer à exercer son art, comme ci-devant.
Montréal, 11 Mai, 1822. 14-xf.

A LOUER.

POUR Une ou plusieurs années, la MAISON, EMPLACEMENT et DÉPENDANCES, présentement occupés par Mr. B. Throop, en cette ville, joignant en front la Rue St. Paul, en profondeur la Rue des Commissaires, d'un côté la Rue St. Dizier et l'autre côté Mr. Z. Thayer, contenant deux bons Magazins de Détail et de vastes bâtiments de Dépôt, &c.
On saura les conditions en l'Étude du Soussigné, Rue St. Paul.
THOS. BÉDOUIN.
Montréal, 23 Mars, 1822. xf.

LOST,

ON Monday last, a Copy of the Rules of Practice of the Court of King's Bench of Montreal. The Proprietor's name is written in it. Whoever may have found the same will oblige the owner by leaving it at this Office.
Montreal, 11th May, 1822. 1f-14

Changement de lieu de l'Académie de Mathématiques de Montréal.

MR. O'SHEA informe respectueusement les citoyens de Montréal et de ses environs, que son École se tient maintenant No. 1, Ruelle Viger, près du Nouveau Marché: l'on y enseigne les Langues Française et Anglaise grammaticalement, les Mathématiques Pures et Mixtes, avec leurs diverses applications, la Géographie et l'Usage des Globes, l'Écriture et la Tenue des Livres.—Mr. O. n'hésite pas à déclarer qu'il renonce à toute rémunération, si sa méthode ne fait pas faire les mêmes progrès dans la moitié du tems ordinaire. Comme il a fait tout ce qui pouvait contribuer à l'avancement de ses élèves ainsi qu'à leur bien-être et à leur commodité, il se flatte que ses efforts lui mériteront la continuation de l'encouragement qu'il a déjà éprouvé.
Montréal, 4 Mai, 1822. 3s.

ON A BESOIN A LA CHINE

DE 4 ou 500 CORDES de BOIS de Pin, d'ÉpINETTE ou de Fruche sec.
—AUSSI—
Un HOMME bien au fait de la construction des Fourneaux à Chaux, et de l'art de faire la Chaux.
S'adresser à THOMAS PORTEOUS.
Montréal, 11 Mai, 1822. 2f.

AVERTISSEMENT.

UN Jeune Homme désirerait prendre sa Pension dans une famille Française respectable, de cinq minutes de marche du Vieux Marché.—Un billet (marquant les conditions) adressé à B. et mis au bureau de la poste, obtiendra son attention.
11 Mai, 1822. 2f.

A Louer pour une ou plusieurs Années.

UNE MAISON de pierres à un étage située dans la Rue St. Urbain, avec des bâtiments extérieurs et un JARDIN, complanté de Pommes de la meilleure espèce, propriété de feu Mr. Louis GAUTHIER. La maison reçoit l'eau des Aqueducs. S'adresser à Mr. JOS. CHEVALIER, grande rue du fauxbourg St. Laurent.
Montréal, 11 Mai, 1822. 14-xf.

AVIS.

TOUTS ceux à qui il est dû par JEAN MARIE ROY, bourgeois, résident au fauxbourg St. Joseph de la Cité de MONTREAL, par obligation ou autrement, sont priés d'en donner avis au sousigné en son étude, Rue St. Gabriel N. 12 de ce jour au premier de Juin prochain, afin qu'ils puissent être alors satisfaits du montant de leurs créances.
P. E. DAVELUY, N. P.
Montréal, 4 Mai 1822.

P. E. DAVELUY, N. P.

PERDU,

LUNDI dernier, un Exemplaire des Règles de Pratique de la Cour du Banc du Roi de Montréal. Le nom du propriétaire est écrit dessus. Quiconque aurait trouvé le dit ouvrage obligerait le propriétaire, en le faisant remettre à cette Imprimerie.
Montréal, 11 Mai, 1822. —14—

BANQUE DE MONTREAL.

Le Livre de Transfert à la Banque sera fermé depuis le 30 Avril courant jusqu'au 21 Mai, et un Dividende de 3 pour Cent sera payable à la Banque, le SAMEDI 1er JUIN prochain, sur le capital déposé.

L'ASSEMBLÉE annuelle des Actionnaires afin d'élire des Directeurs pour l'année suivante, aura lieu à la Banque, le LUNDI 3 JUIN prochain, à 10 heures du matin, et la ballote sera close à 3 heures de l'après midi.
R. GRIFFIN, Caissier.
Montréal, 26 Avril, 1822. —6f—

R. GRIFFIN, Caissier.

AVIS.

UN Particulier pour lui-même et une autre personne, souhaiterait d'avoir trois Chambres (non en mansardes) dans une maison Canadienne, où il n'y aurait point ou peu d'enfants; et d'y être nourri, chauffé et servi. Et il se fournirait ses lits, meubles de ménage, sa boisson et sa lumière. Et il souhaiterait de plus, que ce fût auprès d'un des deux marchés de provisions de bouche, (même de préférence) entre les dits deux marchés. A s'informer à cette Imprimerie.
Montréal, 13 Avril, 1822. xf—10

Cloux à Lattes et à Bardeaux.

Le Soussigné remercie les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur pratique, et prévient le public qu'il aura constamment un assortiment de CLOUX à LATTES et à BARDEAUX, au plus bas prix.
On pourra en trouver chez lui au fauxbourg St. Laurent, à la première maison de la Grande Rue, droite.
PIERRE VINCENT.
Montréal, 9 Avril, 1822. xf—10.

PIERRE VINCENT.

AVERTISSEMENT.

ON fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'en vertu d'une sentence d'autorisation rendue ce jour par l'Honorable James Kerr, un des Juges de la Cour du Banc du Roi pour le District de Québec, sur la Requête du Sieur Jean Huot, Négociant en cette Ville de Québec; Charles Huot, dit dit lieu, Ecuier, Notaire Public; Sieur Jean Langevin, Négociant au dit lieu, tant en son nom que comme Procureur fondé de Sieur Edouard Langevin, Marchand à Berthier, Comte de Warwick; Charles Langevin de Québec, Ecuier, un des Membres du Parlement Provincial, tant en son nom que comme Procureur fondé de Jacques Deligny, Ecuier, Marchand au dit lieu de Berthier, et de Dame Françoise Langevin, son épouse; Jacques Leblond, Ecuier, de la dite Cité de Québec, Avocat, et Dame Antoinette Langevin, son épouse; Louis Lagueux, Ecuier, de la dite Cité de Québec, Avocat, veuf de feu Dame Marie Langevin; et Michel Clouet, Ecuier, de la dite Cité de Québec, Marchand, Curateur ad hoc, à l'absence de Sieur François Huot, et Tuteur ad hoc à Simon Hector Huot; et sur l'avis des parents et amis du dit absent et du dit mineur, il sera procédé, par forme de LICITATION, par devant la Cour du Banc du Roi pour le dit District, à la Chambre d'Audience en la dite Cité de Québec, Lundi le quinzième jour d'Avril courant, à neuf heures du matin, à la première criée des Immeubles ci-après désignés, dépendant de la Succession de feu FRANÇOIS HUOT, vivant Ecuier, un des Membres du Parlement Provincial, et de feu Dame FRANÇOISE VILLERS; que la deuxième criée se fera Lundi le troisième jour de Juin prochain, devant la dite Cour, au dit lieu, à neuf heures du matin; et que LUNDI le DIXIEME jour du dit mois de JUIN prochain, à neuf heures du matin, il sera procédé par devant la dite Cour, icelle tenant, en la Chambre d'Audience, en la Cité de Québec, à la troisième et dernière criée des dits Immeubles, et à la vente et adjudication d'iceux au plus haut et dernier enchérisseur, aux charges, clauses et conditions des enchères qui seront déposées au Greffe de la dite Cour avant la vente.
Ceux qui ont sur les dits Immeubles quelques droits de propriété, servitudes, hypothèques et autres prétensions quelconques, sont requis d'en faire leur déclaration par écrit au Greffe de la dite Cour, avant l'adjudication.
Sont la désignation des dits Immeubles à liciter.
1°. Une Maison construite en pierres à trois étages, au niveau de la rue la Fabrique, H. Ville de Québec, faisant face à la place du Marché, avec deux Emplacements contigus, l'un de cinquante toises ou environ en superficie, et l'autre Emplacement de deux mille deux cent huit pieds en superficie. Plus d'une petite Maison en pierre à deux étages, bâtie sur le niveau de la rue St. Joseph, deux Hangars, Ecurie, et autres bâtiments légers construits, tel que le tout se poursuit et comporte, prenant par-devant à la dite rue la Fabrique, et aboutissant par derrière à la rue St. Joseph, joignant côté au nord est à John M'Nider, et au sud-ouest à Michel Sauvageau et Frederick Glackmeyer.
2°. Une Terre le figure irrégulière, en pointe par le bas et s'élargissant en profondeur, où la dite Terre peut avoir huit arpens ou environ de front, le long de la ligne de la terre d'Antoine Mercoux, bornée d'un côté au nord-est à Joseph Binet, et du côté du sud-ouest à Thomas Rochelau par-devant partie à la rivière de Beauport et partie au terrain du Moulin Baré de la Seigneurie de Beauport, avec une maison, grange, stable et autres bâtiments dessus construits, tel que le tout se poursuit et comporte.
3°. Une autre Terre située susdite Paroisse, concession de Ste. Marie, à Pentôt appelé le Lac, de trois arpens de front sur vingt cinq de profondeur, plus ou moins s'il s'y trouve, bornée au nord-est à Jean Baptiste Sire, et au sud-ouest à Louis Vachon, par le bas aux terres de la concession de St. Ignace, et en profondeur par celles de St. Louis.
Pour plus amples informations, on pourra s'adresser à Mre. Louis Plamondon, Avocat, en son Étude, en la Haute-Ville de Québec, Rue St. Louis, N. 42.
LOUIS PLAMONDON.
Procureur & Avocat.
Québec, 10e Avril 1822. 20 A. 1er. Jn.

POESIE.

CONTE.

Guillot, armé d'un gros tronç de sarment,
Enroustilla sa femme un jour de fête;
Qu court au bruit.—Eh! toi, vois-tu, doucement,
Tu vas lui rompre ou les reins ou la tête.—
Depuis vingt ans, ami, je lui répète,
De Palphabeth, deux lettres seulement;
Mais point ne veut en meubler sa mémoire.—
Parbleu, compère, il est donc décidé
Que ces lettres sont du grimoire.—
H! non, morgué, ces lettres sont C. D.

Mémoire sur le changement successif de la température et du terroir des climats, par l'Abbé Mann.

Avant que de rechercher les causes physiques d'un changement de la température et du terroir des divers pays dans une longue suite de siècles, il paraît convenable, et même nécessaire, de prouver par des autorités non suspectes que ce changement soit réellement arrivé.

Hérodote répète plus d'une fois, que dans la Scythie-Européenne qui environne le Pasus-Méotide, il y avait constamment huit mois de l'année d'hiver insupportable, et que les pays plus au nord étaient par cette cause tout-à-fait inhabitables. Il ajoute, qu'il y fait très-froid les quatre autres mois qu'on y appelle été. Or ce pays n'est qu'entre les 41e. et 50e. degrés de latitude, et on n'y voit plus rien de pareil depuis long-tems. César, Virgile, Diodore de Sicile, Orde et Strabon, Pomponius-Mela, Sénèque, Pétrone, Plin-le-naturaliste, et Justin, parlent tous de la même sorte, du froid insupportable des hivers de l'une ou l'autre partie de la Celtique, située sous les mêmes latitudes, c'est-à-dire, depuis le 44e jusqu'au 50e degré, et depuis les Gaules jusqu'au Pont Euxin. Ils en marquent tant d'effets extraordinaires et non équivoques, qu'il n'est pas possible d'attribuer leurs descriptions à l'habitude où ils étaient de vivre dans les chalets de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie-mineure.

Les descriptions qu'ils en donnent unanimement, conviennent aujourd'hui, qu'aux pays situés entre le 50e. degré de lat, et le cercle arctique; et même à bien des égards le froid des hivers d'à présent en Suède et en Norwège n'en approche pas.

Pour voir exactement réalisées les descriptions que les anciens nous ont laissées du climat du milieu de l'Europe de leur tems, il faudrait aller aujourd'hui dans la Laponie, dans la Sibérie, et dans cette partie de l'Amérique qui est au nord de la baie de Hudson, où les choses sont à présent au même état qu'elles étaient deux mille ans passés sur les bords du Rhin, du Danube, du Paluso, Méotide, du Borysthène et du Tanais.

Le premier effet que les anciens marquent uniformément la froid extraordinaire qu'il faisait de leur tems dans toute cette partie de l'Europe, qui est comprise entre le 44e et le 50e, degrés de latitude, et qui comprenait la Scythie-Européenne, la Dacie, la Mésie, la Thrace, la Pannonie, la Germanie et les Gaules; c'est que toutes les mers, les lacs et les rivières, comprises dans cette étendue, se gelaient constamment tous les hivers, en sorte que les armées des Barbares, Scythes et Sarmates les passaient alors sur les glaces, avec tous leurs chevaux, chariots et bagages, en jetant de la paille devant eux pour s'empêcher de glisser (comme le dit Diodore de Sicile) pour aller piller et saccager les pays plus méridionaux. C'est ce que Hérodote, Virgile, Orde et Strabon assurent positivement par rapport à la Scythie-Européenne, la Dacie et la Thrace, tous pays attenans au Palus-Méotide et au Pont-Euxin du côté du nord et de l'occident. Diodore de Sicile, Sénèque, Plin-le-Jeune, Florus, Hérodien, Ammien-Marcellin, Jornandès le Goth, et Xiphilin, l'abbéviateur de l'histoire de Dion-Cassius, attestent la même chose touchant les rivières et les lacs de la Pannonie, de la Germanie et des Gaules. Ils marquent les tems et les circonstances de ces passages d'armées sur les glaces, et des guerres qui s'y faisaient, en sorte qu'il est impossible de révoquer en doute des témoignages aussi uniformes et authentiques. Hérodote dit que les Scythes, par le moyen de ces glaces d'hiver, parcouraient les pays jusqu'aux Indes. Strabon dit que Néopolème, général de Mithridate combattit les Barbares avec une armée de cavalerie en hiver au même endroit où leur donna un combat naval en été. Il est dit dans le traité des fleuves attribué à Plutarque que le Thermodon, fleuve de la Scythie, se gela pendant l'été même; ce qui n'arrive pas à présent aux fleuves de la Sibérie, de la Laponie et du Groenland.

Plutarque dit que la compression de ces énormes glaces sur les navires qui s'y trouvaient renfermés, les brisait et les écrasait, et il en donne un exemple des vaisseaux romains dans le Danube, auxquels cet accident est arrivé. Strabon et Virgile parlent des vases d'airain rompus par la force de la glace. Le même Virgile et Orde assurent qu'en la Thrace et vers le Danube, on coupait le vin la hache, et qu'on donnait en portions à chacun de ces morceaux solides. Ils ajoutent que les barbes et les cheveux des hommes y étaient souvent chargés de glace.

Que l'on compare cette description avec l'état actuel de la France, de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Romanie, de la Transylvanie, de la Wallachie, de la Moldavie, de la Bulgarie, de la petite Tartarie, de la Podolie, et de l'Ukraine, qui sont les noms modernes des mêmes pays! La température moderne de ces régions n'a presque plus de rapport avec l'état où elles se trouvaient il y a deux mille ans; et les effets qui y étaient alors constants tous les hivers, n'arrivent pas à présent une fois dans un siècle; et quand, par hasard, ils arrivent, on les regarde comme des phénomènes extraordinaires.

Des glaces passons aux neiges. Hérodote, Pom-

ponius-Mela et Plin le naturaliste parlent de la Scythie Européenne (la Crimée et l'Ukraine modernes,) comme ayant son atmosphère continuellement remplie de neiges et de brumes glacées, qui empêchent de voir les objets quoique peu éloignés, et qui obscurcissent la clarté du jour. Hérodote et Plin disent que cette immense neige ressemble en tombant à l'air rempli de plumes, et que c'est à cause de cela que ce pays est appelé pays plumeux ou portant plumes.

Diodore de Sicile parle de la Celtique (pays qu'il dit être arrosé par le Danube, le Rhin et plusieurs autres grands fleuves, et qui, par conséquent, comprenait tout le milieu de l'Europe, depuis les Gaules jusqu'au Pont Euxin) comme d'un pays rempli de neiges en hiver. Florus et Pétrone le confirment. Virgile, en parlant de la Thrace et du pays des deux côtés du Danube, dit qu'il y faisait toujours hiver, et que la neige y tombait jusqu'à sept ans de hauteur.

La peinture qu'Ovide fait des neiges aux environs de Tomes, lieu de son exil sur le bord du Pont-Euxin, et au midi de l'embouchure du Danube, n'est pas moins affreuse, puisqu'il dit qu'elles restaient souvent deux années de suite, sans que ni le soleil, ni la pluie fussent en état de les fondre.

Passons aux autres phénomènes météorologiques dans la Scythie-Européenne et dans la Celtique du tems d'Hérodote et dans les siècles suivants. Celui-ci dit, que, pendant l'hiver il n'y pleut presque point du tout, parce qu'alors il ne cesse de neiger, et au contraire, que pendant l'été, quand il fait beau et sec dans la Grèce et l'Asie-mineure, il ne cesse pas de pleuvoir dans la Celtique et la Scythie; que le ciel y est toujours couvert de nuages dans cette saison, et que le tonnerre y est très-rare en été même; mais que s'il en arrive en hiver, on le prend pour un prodige; et qu'on y regarde de même les tremblements de terre en telle saison qu'ils puissent arriver. Ces dernières circonstances méritent assurément attention, parce qu'elles peuvent aider nos conjectures touchant la vraie théorie de la terre.

Diodore de Sicile, Tacite et Orde en parlant des Gaules, de la Germanie et de la Thrace, nous font connaître l'énorme violence des vents qui régnaient dans ces pays de leur tems et dans les siècles qui les précédaient: vents qui emportaient les pierres et les hommes mêmes de la terre, et les toits des bâtimens, qui arrachaient les arbres et détruisaient les tours, les édifices. Il est vrai qu'on voit encore à présent de pareils effets des vents, sur-tout dans les pays qui continuent à la mer du nord et à la baie de Biscaye; mais rarement à l'intérieur des continents dont parlent ces anciens.

Varron, Diodore de Sicile, Ovide, Pomponius-Mela, Sénèque, Pétrone, Plin-le-naturaliste, Tacite, Appien, Dion-Cassius et Hérodien disent tous d'une même voix, que la rigueur du climat et le froid qui régnaient de leur tems dans les Gaules, la Germanie, la Pannonie, la Thrace, la Mésie et la Dacie, ne souffraient ni vignes, ni olives, ni arbres fruitiers; et que si quelqu'un voulait en cultiver, il était obligé de les couvrir de fumier, ou de les enfoncer sous terre pendant l'hiver pour les conserver. Mais Tacite dit de plus que ces pays produisaient abondamment plusieurs espèces de grains, où l'on prenait la peine de les cultiver et de les engraisser; ce qu'on faisait en les couvrant de marne ou de chaux, pour en corriger la froideur et l'humidité. C'est une circonstance qui est marquée expressément par Varron. Il ajoute tout de suite, qu'on n'avait dans ces pays ni sel de rocher, ni sel marin; la concoction de ce dernier demandait une chaleur plus forte que celle qu'on y avait dans ces tems-là. Il dit qu'on y suppléait au manque du sel par les cendres salées de certains bois qu'on brûlait pour cette fin, en y jetant de l'eau salée. Plin et Tacite disent la même chose.

Voilà assurément des circonstances non équivoques pour faire juger assez exactement de l'état ancien du terroir et de la température de tous ces pays, et de la différence qu'il y a en les comparant à leur état moderne, où nous connaissons par expérience la bonté des vins et des huiles de la France, des vins du Rhin et de l'Autriche, et sur-tout de ceux de Hongrie, où l'on compte, entr'autres, celui de Tokai, un des plus riches que produit le monde entier.

Il convient d'indiquer ici les bornes vers le nord de l'Europe, au-delà desquelles les anciens croyaient les terres désertes et inhabitables, à cause de l'excessive rigueur du froid.

Hérodote dit, qu'au-delà des Melanchlens (peuple Sarmate ou Polonais, ainsi nommé de la couleur noire de leurs habits.) il n'y avait que des lacs, des marais et des pays inhabités, pour autant qu'ils étaient connus. Orde dit, qu'au-delà du Bosphore Cimmérien, du Tanais et des Marais-Scythiens, il régnait un froid qui rendait les terres inhabitables:

Bosphorus et Tanais superant, Scythicæq; paludes;
Uterius nihil est, nisi non habitabile frigus.

Et qu'on ne dise pas qu'Ovide parle en poète, car ici comme ailleurs, d'autres auteurs, qui ne sont pas poètes, mais géographes et historiens, ont affirmé positivement ce qu'il dit. Strabon, entr'autres, répète en plus d'un endroit, que tous les pays vers le nord, au-delà des peuples qui habitent les bords du Tanais et du Borysthène, sont inhabitables, à cause de l'extrême froid qui s'y fait. Or, tout ce qu'on peut reculer les bords et les sources mêmes de ces deux rivières, ne passe pas le 55e. degré de latitude, parallèle qui traverse le nord de l'Angleterre et de l'Allemagne le milieu de la Lithuanie et le midi de la Russie. C'est aussi entre ces deux rivières, le Tanais et le Borysthène, que le même Strabon place les Rhoxolani qu'on croit généralement être les ancêtres des Russes; et il ajoute, que tout ce qui est au-delà est inhabitable, à cause du froid. Dans un autre endroit il dit, que tout ce qui est au-delà de la Grande-Bretagne, est très-peu habitable, à cause du froid; en sorte que l'on croit que tous les pays qui en sont plus au nord, sont inhabités. Or, aucune partie de la Grande-Bretagne n'atteint le 60e degré de latitude, ce parallèle exclut, comme étant plus au nord, toute la Norwège, presque toute la Suède et la moitié de la Russie. Or les croyait donc inhabités du tems de Strabon, au siècle d'Auguste. (La fin au numéro prochain)

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE ET TURQUIE.

NEW-YORK, le 23 Mars.

On dit que le 12 Mars, l'escadre turque donna la chasse à trois vaisseaux russes dans la Mer Noire, et en prit deux sur le prétexte qu'ils portaient des propriétés grecques. Il paraît que la flotte ottomane a fait voile vers l'île de Candie avec 16,000 hommes pour y faire une descente.

Une armée toute composée d'Asiatiques, et qu'on estimait à 130,000 hommes, était campée dans les environs de Constantinople. D'après des lettres d'Odessus, il régnait une tranquillité parfaite dans cette capitale le 8 Mars. D'après des nouvelles subséquentes reçues à Londres jusqu'au 15, toute la population avait été armée; il avait été donné des ordres pour une levée en masse, et les ministres étrangers avaient été avertis officiellement du rejet de l'ultimatum russe. En conséquence de cet événement le plus grand enthousiasme régnait dans la capitale de Turquie, et les ordres que le Divan envoyait à l'armée rapidement l'un après l'autre, ne permettaient pas de douter que les Turcs n'attaquassent les premiers. On pensait généralement que les hostilités commenceraient le 1 d'Avril au plus tard; car au départ du courrier, l'armée turque forte de 150,000 hommes, parfaitement équipée et approvisionnée, n'était plus qu'à quelques jours de marche du Danube, et devait passer ce fleuve, aussitôt après son arrivée. Si les Russes avaient été informés de ce mouvement, comme il est à supposer, ils auraient eux mêmes avancé, d'où il résulterait que le premier coup se porterait entre le Pruth et le Danube.

Les derniers avis de Smyrne corroborent ces détails, et ajoutent que les chemins dans le voisinage de cette ville étaient remplis de troupes qui s'avançaient vers Constantinople. Les autorités turques avaient employé un grand nombre de caravanes extraordinaires pour transporter des soldats et des effets militaires au quartier-général, sur les rives du Pruth. Les mêmes avis confirment qu'il a été émané par le Sultan, un firman pour incorporer tous les mâles depuis 18 ans, jusqu'à un âge avancé. Il avait été envoyé des ordres stricts à tous les pachas d'Europe d'armer et d'exercer tous les jeunes gens de leurs gouvernements respectifs. A mesure qu'ils acquerraient quelque connaissance de l'usage des armes, ils étaient envoyés à l'une des deux armées de réserve que ces pachas avaient ordre de former.

On ne peut, disent des lettres particulières, se former une idée du fol enthousiasme des Turcs; toutes les classes crient "aux armes!" et manifestent malheureusement leur enthousiasme par le massacre des Grecs. Aussitôt qu'il se sera livré un combat, le Grand-Seigneur quittera Constantinople pour commander son armée en personne, et le fameux étendard de Mahomet sera déployé. L'impétuosité des Janissaires est telle que des personnes qui croyaient le succès de la Russie assuré, commencent à en douter, en contemplant la masse de la population fanatique et furieuse qui se raillera sans cesse autour de l'étendard du Prophète.

Il a été reçu ordre au quartier-général russe de faire prendre aux quatre divisions cantonnées dans la Bessarabie des positions concentrées sur les bords du Pruth. On disait même que des partis de cavalerie avaient déjà échangé des coups de fusil. On pensait généralement à Varsovie que le premier courrier apporterait la nouvelle d'une bataille sanglante.

FRANCE.

NEW-YORK, le 23 Mai.

On dit que le général Berthon s'est enfui en Portugal, où il a été reçu à bras ouverts par les constitutionnels. Malgré le départ de leur chef, les libéraux de France semblent n'avoir pas perdu toute espérance d'effectuer une contre-révolution. Il a été fait de nouvelles tentatives pour exciter une commotion, à Marseille et à Strasbourg. A Marseille, le colonel Caron avait formé le projet de corrompre un régiment de la garnison, et de l'induire à marcher sur Toulon, pour se saisir de l'arsenal, des armes et des munitions. Le chef du complot s'était enfui en conséquence de la découverte; et ses complices avaient été arrêtés, et l'on s'était emparé de leurs papiers. A Toulouse, le préfet avait donné ordre que le théâtre du lieu fût fermé jusqu'à nouvel avis, et que tout rassemblement dans les places ou les rues qui refuserait d'obéir, fût dispersé par la force. Cette mesure a été occasionnée par les excès des jeunes gens qui fréquentaient le théâtre, qui sont, dit-on, la plupart étrangers à Toulouse, où il étudient le droit ou la médecine, et qui avaient manifesté des intentions criminelles en poussant des cris en opposition à celui de "Vive le Roi," et d'une nature évidemment séditieuse. Il avait été saisi un dépôt d'armes, consistant en une grande quantité de mousquets, bayonnettes, pistolets et sabres d'infanterie. Il y avait eu, dans la chambre des députés des discussions qui avaient dégouté le militaire des libéraux, qui avaient dit que presque tous les officiers de l'armée étaient des fils d'anciens nobles. On avait fait des enquêtes dans tous les régiments, et l'on avait trouvé qu'il y existait les mêmes proportions que ci-devant; on avait aussi trouvé que dans quelques uns des régiments de la garde royale il y avait un tiers moins de nobles que dans la garde impériale.

ESPAGNE.

NEW-YORK, le 22 Mai.

Le Courier de Londres du 13 Avril au soir, donne les particularités suivantes d'un événement, qui semblerait devoir être cru, d'après la manière dont il est raconté dans ce journal, et la cause qui lui est assignée. L'assassinat d'un personnage aussi distingué que Riego, qui est regardé par les Espagnols comme le père de la patrie, et le gardien de leur liberté, était suffisant, selon nous, pour soulever toute l'Espagne contre les auteurs d'une action aussi noire et aussi lâche.

Londres, le 13 Avril.—Nous avons reçu ce matin, la lettre suivante de Paris, et la mettons sous les yeux de nos lecteurs comme nous l'avons reçue. Il est bon de remarquer que nous ne la tenons d'aucun de nos correspondants, et que conséquemment nous ne pouvons répondre qu'elle contienne la vérité. C'est après cette explication que nous la présentons au public.

A l'égard de l'assassinat de Riego, nous remarquons que le Morning Chronicle en parle aussi sur l'autorité d'une lettre privée du 8 de ce mois. Paris, le 10 Avril.—Une lettre particulière de Madrid dit, qu'au sortir du palais des Cortès, Riego et les membres constitutionnels les plus marquants, furent assassinés par les serviles; que la population de Madrid se leva aussitôt en masse, pénétra dans le palais du roi, et massacra toute la famille royale! Nous ne savons jusqu'à quel point on doit a-

jouter foi à cette nouvelle, que l'on tient du général B..., qui dit avoir vu la lettre en question.

EUROPE.

NEW-YORK, le 23 Mai.

On parle d'une grande alliance entre l'Angleterre, la France et l'Autriche, à laquelle le Danemarck sera, dit-on, invité à accéder. Quoiqu'il puisse y avoir en cela, les puissances de l'Europe paraissent être sur le qui-vive en conséquence du rejet par la Turquie, des propositions de la Russie. A Vienne, il avait été donné des ordres importants au conseil supérieur de guerre. A Berlin, il avait été tenu un conseil extraordinaire, et il avait été envoyé un courrier de cabinet à Vienne, et des états-majors aux commandants des différentes forteresses. Tous les officiers de marine anglais qui étaient sur le continent, avaient reçu un ordre péremptoire de s'en retourner.

On ne dit presque rien des Grecs, si ce n'est que les officiers européens qui s'étaient rangés sous leurs drapeaux, avaient introduit parmi eux la tactique moderne, et beaucoup amélioré l'artillerie.

MOROC.

Fez, le 16 Janvier, 1822.—Il y a aujourd'hui quinze jours, est arrivé l'ambassadeur impérial des Ottomans, Ismahel Mahomet Effendi, avec le premier secrétaire d'état, Salabi Bicher, accompagné de douze janissaires, d'un pacha d'Egypte, Stouchain Ammani Bassa, fils du vice-roi d'Egypte. Ils ont apporté à l'empereur de Fez des présents, dont la valeur est estimée à 200,000 piastres. Le lendemain, l'empereur ouvrit les papiers qui lui avaient été présentés, et fut grandement surpris de leur contenu, relativement aux présentes hostilités.

Il répondit qu'il était prêt, et que Dieu l'aiderait. Pendant cette semaine ce monarque a été très occupé de la correspondance avec Constantinople et l'Egypte. L'empereur a été charmé de l'arrivée de l'ambassadeur et de son secrétaire d'état, Salabi Bicher, et a admiré la prudence de ce dernier, qui est un israélite. Ce Salabi Bicher est l'ami intime d'un négociant considérable, Mayer Ben Mackain, qui demeure présentement à Maroc, qui a résidé 18 ans en Angleterre, et qui a présenté à l'empereur un ouvrage publié en Europe contre les Turcs; et ce Mayer a obtenu par le moyen de son ami Salabi Bicher, la permission impériale de correspondre avec tous les sujets de Maroc qui demeurent en Europe.

Le 29, l'ambassadeur turc est parti avec le pacha égyptien, deux princes de l'empire, Muley Abd Lau del et Muley el Hussey, les deux gouverneurs, Muhamed Mahul et Abd Rackinan Medinah, et deux Israélites secrétaires d'état. Ils vont en Egypte, et de là à Constantinople.

Les deux princes et leur suite vont d'abord au nord, pour y attendre de nouveaux ordres. Ils portent au sultan deux lettres par l'une desquelles l'empereur s'engage à lui fournir tous les mois 5000 chevaux, 1000 mules, et 500 nègres de l'âge de 18 à 20 ans; et au vice-roi d'Egypte 2000 chevaux, 500 mules et 200 nègres. L'ambassadeur et le pacha d'Egypte ont reçu des présents considérables; et l'empereur a donné à Salabi Bicher une tabatière enrichie de diamans, présent du roi de France en 1757, dont la valeur est estimée à 10,000 piastres. L'empereur a aussitôt dépêché des courriers à Tunis, à Tripoli et à Alger, pour renouveler, dans l'espace de quatre semaines, les traités conclus par feu son père, Sydi Mahomet, dans l'année de l'égire, 1190, le 19 du mois de Schuban, ou le 23 Juillet, 1757.

MEXIQUE.

NEW-YORK, le 15 Mai.

Nos lecteurs ont beaucoup entendu parler récemment d'ITURBIDE, qui, à l'imitation de Napoléon, voulait profiter des dissensions qui régnaient au Mexique, pour se frayer la voie à l'empire. Des nouvelles reçues en droite ligne de Mexico jusqu'au 3 Avril jettent quelque jour sur les tentatives de ce chef pour mettre ses projets ambitieux à exécution. Convaincu que ses vues étaient en opposition à celles du Congrès, il avait gagné un régiment qui avait crié, Viva el Rey (Vive le Roi), et un autre régiment avait été envoyé pour les mettre à la raison, ils refusèrent aussi d'obéir à leurs chefs, arrachèrent leur cocarde, et les remirent au général. Elevé par le succès de ces démarches proditoriales, Iturbide se présenta comme un autre Cromwell, devant le Congrès; et demanda le renvoi de certains députés qu'il accusa d'être des conspirateurs. On lui répondit qu'il était contraire aux règles d'acquiescer à sa demande, et que comme il ne composait pas seul la régence, on le pria de se retirer. Comme il ne paraissait pas disposé à le faire, Don Yanez lui dit: "Je prierais votre Excellence d'accepter ma résignation, votre Excellence ne le pardonnera, vous êtes le seul homme qui sursez tous les pouvoirs." Iturbide répartit: "Nous verrons bien tôt, Seigneur Yanez, qui est le traître." Yanez répliqua: "Je ne laisserai pas cette place, avant d'avoir prouvé que vous êtes ce traître." On dit qu'il s'en est suivi des débats tumultueux; mais nous ignorons encore quel a été le résultat de cette audacieuse tentative pour détruire le Congrès. Entr'autres accusations contre ce prétendant à l'empire, on dit qu'il avait présenté une lettre contournée de Davila, dans laquelle il était invité à reconquérir l'empire et à le mettre sous la protection de l'Espagne, mais que l'impudence avait été découverte. On ajoute que ces complots et ces tentatives d'usurpation avaient détruit l'équilibre du gouvernement mexicain, qui se trouvait dans l'état où s'était trouvé celui de Buenos-Ayres.

Extrait d'une lettre de la Havane du 20 Avril. Un bâtiment qui vient d'arriver, en 14 jours de Vera-Cruz, apporte la nouvelle que le congrès du Mexique, assemblé à Mexico, s'est décidé, à une grande majorité de voix, à adhérer à l'union avec la monarchie constitutionnelle d'Espagne. Yturbe a protesté contre cette décision.

REPUBLIQUE DE COLUMBIA.

CARRACAS, le 29 Avril.

Le capitaine Bural est arrivé avec des dépêches qui donnent le détail d'un combat livré à Chiparo le 17, et annoncent que le colonel Pinango avec sa division, en est venu aux mains avec une division de 500 hommes commandée par le colonel Tello, et a remporté une victoire complète, ayant fait deux officiers et 80 hommes prisonniers, pris 130 fusils, &c. et fait à l'ennemi un grand nombre de morts et de blessés. Le col. Tello et le commandant Arbuthnot se sont échappés avec 20 hommes seulement. Ils étaient vivement poursuivis. Notre perte est peu considérable. Cette victoire met Coro et La Vela au pouvoir des patriotes, et obligea Morales à en venir à une bataille générale, avec toutes les probabilités qu'elle se terminera en notre faveur; elle délivre Ma-

raicabo de la crainte d'une invasion, et mettra le col. Héras en état d'opérer sur l'avant-garde de l'ennemi, du moment qu'elle se mettra en mouvement.

Par un bulletin daté du quartier-général à Borburata, le 19 Avril, il paraît que le général patriote qui assiége Porto-Cabello, élit occu p s à reconnaître l'ennemi, et à déviser les plans les plus propres à le harceler. Il avait mis des postes militaires dans tous les villages circonvoisins, et avait placé la force navale de manière à couper toute communication avec la mer.

PARLEMENT IMPERIAL.

Dans la chambre des communes, le 13 Mars, M. MARY-ATT présente une pétition de la part de la chambre d'assemblée du Bas-Canada.

Cette pétition, dit-il, contient un simple, mais triste exposé de faits avérés et de documents officiels. Les pétitionnaires disent que dans le cours de l'année dernière les gages des ouvriers, le prix des produits du sol, et la valeur des biens-fonds dans la province, ont diminué de moitié; que le montant de leurs exportations, de près de 800,000, est venu à un peu plus de 500,000; le montant de leurs importations, de 1,500,000, à entre 8 et 900,000; et celui des revenus provinciaux, de plus de 100,000, à entre 70 et 80,000, pendant l'année dernière. Ils ajoutent que tous ces résultats ont été produits par les actes du parlement britannique, qui ont mis un nouveau droit sur l'importation des bois étrangers; et qui ont établi un système de lois, par l'opération duquel leur bled a été entièrement exclu de la consommation dans la Grande-Bretagne depuis le mois d'Octobre 1820. Ils représentent respectueusement que si leurs denrées sont ainsi privées de toute valeur par les mesures législatives de la métropole, tandis que les forces d'envoyer ces mêmes denrées aux ports de la métropole, et qu'on leur défend tout commerce avec les puissances étrangères, ils ne pourront pas trouver moyen de pouvoir leur population des objets utiles ou nécessaires qu'ils ont été jusqu'ici dans l'habitude d'importer, ni lever un revenu pour subvenir aux dépenses de l'état civil de la province; et ils concluent humblement à ce que leur bled soit admis pour la consommation dans la Grande-Bretagne.

Cet exposé de leur détresse, continua-t-il, est intéressant pour nous comme pour les pétitionnaires eux-mêmes; parcequ'il adverte aussi bien que la prospérité de chacune des colonies réjaillit sur la métropole. Il est évident que si les exportations du Bas-Canada ne suffisent pas pour payer les importations, les marchands et les manufacturiers de la Grande-Bretagne qui les lui fournissent, ne pourront pas être payés, et que si les revenus coloniaux ne suffisent pas aux dépenses de l'état civil (et le Bas-Canada est la seule colonie anglaise qui paie toutes les dépenses de son état civil), il faudra que le gouverneur, les juges, et les autres officiers qu'on envoie d'ici là, soient payés à même les revenus de ce pays. Ce que disent les pétitionnaires, que leurs denrées sont privées de toute valeur par nos réglemens récents, n'est pas du tout exagéré. Quant à leur bled, c'est un fait arrivé à ma propre connaissance, qu'une charge de bois a été consignée depuis peu à une maison respectable en cette ville, qui a refusé de la recevoir, persuadée qu'au lieu de laisser quelque produit net, elle endetterait le chargeur. Elle fut donc laissée au capitaine, qui en disposa du mieux qu'il put, et qui n'en retira pas assez pour payer les frais de transport et de vente. En sorte que le bois des provinces anglaises dans l'Amérique septentrionale occasionne au propriétaire non-seulement la perte totale du prix courant, mais d'autres dépenses. Telles sont les conséquences des nouveaux droits sur le bled, réglés dans la dernière session du parlement. Pour leur bled, il n'est admis dans la consommation de ce royaume, que lorsque le prix moyen du froment anglais est de 67s. le quartier; et en conséquence, tout ce qu'il est arrivé ici depuis le mois d'Octobre 1820, est encore sous clef dans nos magasins, et il y a toute apparence qu'il y restera jusqu'à ce qu'il se gâte ou que la valeur en soit consommée en loyer et autres frais. J'ai déjà eu occasion de soutenir, dans cette chambre la nécessité ou de continuer d'agir envers nos colonies d'après notre ancien système de protection, ou bien de les débarrasser de ces restrictions auxquelles on les assujettit pour l'avantage de la métropole. Exiger d'elles un double monopole, les obliger à prendre chez nous leurs besoins, et à porter à votre marché tout le produit de leur industrie, tandis que vous faites des lois qui leur rendent de nulle valeur, ou qui excluent totalement de votre consommation, ce qui est précisément le cas chez les pétitionnaires, c'est exercer un degré d'arbitraire sur eux qui n'a point d'exemple, et qui, si l'on y persiste, les dévouera bientôt à une ruine complète: je me flatte, donc, que cette pétition trouvera la considération favorable qui lui est due.

M. FLECK.—Permettez que je fasse une ou deux observations sur la pétition présentée par mon honorable ami, et que je sollicite l'attention de la chambre aux maux sérieux dont se plaignent si justement les pétitionnaires. Personne, sans bien connaître l'état des provinces du Canada, ne peut se faire une juste idée du contraste qu'il y a entre leur situation présente et leur prospérité passée, si des suites qui en résulteraient inévitablement pour elles si l'on continue les restrictions sur leur commerce. L'année dernière, le changement fait aux droits sur les bois a pesé très-sensiblement sur cette branche de leur commerce, et l'opération des lois concernant les bleds a pour la première fois empêché l'autre objet principal de leur commerce d'exportation d'être admis pour être consommé dans ce pays. Elles sont encore menacées, si les rapports disent vrai, de perdre leur commerce avec les Isles (ce sujet est actuellement en discussion, et ne doit pas être déterminé sans un juste égard aux différents intérêts qui s'y trouvent mêlés); et il est impossible de prévoir quels seront, pour cette malheureuse colonie, les résultats de toutes ces mesures. Si on ne leur permet pas d'envoyer leurs denrées aux marchés de ce pays, tandis qu'elles sont exclues de tout autre par suite de nos lois de navigation, il est impossible qu'elles puissent longtemps payer les marchandises et autres approvisionnements que nous les obligeons de recevoir uniquement de ce pays. J'espère qu'on pourra relâcher un peu des restrictions actuelles, et surtout admettre leur bled, sans risquer de faire tort à nos agriculteurs; et je prends la liberté de recommander encore la pétition à la considération sérieuse de la chambre et du gouvernement.

M. BENNET (député du Wiltshire).—Je m'oppose à la demande des pétitionnaires, par la raison qu'il est aussi nécessaire de protéger l'agriculteur anglais, que de soulager l'agriculteur canadien. Du temps que le bled pouvait s'importer dans ce pays, on envoyait des Etats-Unis au Canada de grandes quantités de bled, qui s'introduisaient en fraude dans ce pays, comme étant du cru du Canada; de sorte que ce sont les pétitionnaires eux-mêmes qui se sont attiré, par leur faute, les restrictions dont ils se plaignent. Je veux qu'on donne aux colonies toute la protection qui leur est due; mais je ne puis consentir à ce qu'on leur accorde l'espoir de secours que demandent ici les pétitionnaires.

M. WILMOT.—Je suis pleinement convaincu de la réalité de la détresse dont se plaignent les pétitionnaires; mais je dois en même temps observer qu'il n'y a rien dans les mesures adoptées récemment qui ait pu produire cette détresse. Je pense qu'il serait à propos que la pétition fût référée spécialement au comité pour l'agriculture.

M. RICHARD.—Je crois que la chambre est obligée en justice d'écouter les plaintes des pétitionnaires. Les Canadiens, selon moi, souffrent de grands et sérieux maux, auxquels on doit remédier. Ils se plaignent principalement de trois griefs, qui sont 1°. que nous ne recevons plus leur bois sur le même pied que nous le recevions ci-devant; 2°. que nous refusons d'admettre leur bled; et 3°. qu'ils sont assujettis à l'importation de tout acheter chez nous. Quant au premier, nous avons droit d'acheter le bois où bon nous semble; mais par ce même principe nous devrions leur ôter le second grief de plainte, et admettre leur bled sur nos marchés. Si cette mesure était proposée dans la chambre, j'y donnerais tout mon appui. Quant au troisième point, celui d'obliger les colonies d'acheter chez nous les choses qu'elles pourraient avoir plus facilement ailleurs, c'est un inconvénient auquel les colonies ne devraient pas être exposées. Je protesterais toujours contre ce principe, non-seulement comme appliqué au Canada, mais à toute autre colonie.

Sir ISAAC COFFIN.—Je crois qu'il eût été à désirer, pour le bien de ce pays, que le Canada fût plongé au fond des mers. Il coûte à ce pays 500,000 par an, et ne lui rapporte pas 500 deniers. Les Canadiens, avec leur commerce de bois, ont eu coutume d'escamoter à ce pays 300,000, tous les ans; ce qu'ils faisaient en hissant descendre par le Saint-Laurent de grandes quantités de bois américain, qu'ils

exportaient ensuite en Angleterre comme bois du Canada. Et cependant après avoir joué un pareil rôle, ils viennent aujourd'hui demander du secours à cette chambre! Plût à Dieu qu'on rappellerait le gouverneur, plutôt qu'on laisserait la chambre d'assemblée s'en aller, je serais fâché de dire au diable, et mieux ce sera.

M. W. SMITH.—Je conviens que le Canada nous coûte cher; mais c'est pour cela même que nous devons prendre des mesures qui n'en retardent pas l'amélioration. Je suis persuadé que si le Canada était laissé plus libre et plus paisé dans ses relations commerciales, nous n'aurions pas besoin d'y entretenir une force armée dispendieuse, pour le défendre. Tant que nous tiendrons les Canadiens de mauvaise humeur, cette dépense sera nécessaire; mais si nous les traitons selon l'esprit d'une politique bienfaisante et libérale, ils se défendraient eux-mêmes.

PLATRE DE PARIS.

QUEBEC, 10 Avril 1822.

Monsieur.—Ayant obtenu l'automne dernier, de la part de la Société d'Agriculture de Québec, quatre arpents de Gypse ou Plâtre, pour faire des expériences sur la manière de l'employer dans l'agriculture, j'en ai fait un épandage, d'environ quatre minots à l'arpent, sur le moitié d'un champ qui avait été ensemencé Pêté prétendant céder de graine de mil et de trèfle. Le terrain était à une argile grise, sablonneuse et peu profonde. Ce champ avait porté l'année d'auparavant des patates. Que l'année précédente avait été ensemencé d'orge, de trèfle et de mirracère. Les patates avaient été semées en rayons, où l'on avait employé la charue double, et rechaussé les patates avec l'herbe double. La récolte avait été médiocre. L'année d'après l'année précédente, et au printemps suivant elle avait été comme j'ai dit, ensemencée d'orge et de trèfle et de mil. Après que l'orge eût été coupée, l'herbe avait eu une belle apparence.

Le printemps dernier, aussitôt que la neige eût fondu, et pendant que la terre en était encore humide, je fis épandre, comme j'ai dit plus haut, du plâtre sur le moitié du champ, sans en mettre sur l'autre. Sa végétation n'eût pas plutôt commencé, qu'il y avait déjà une différence perceptible entre les deux parties de ce champ: dans celle où le plâtre avait été mis, l'herbe était plus épaisse et d'un vert plus forcé, et elle continuait de croître avec beaucoup plus de force et d'abondance, que dans l'autre moitié du même champ, avant qu'elle fût prête à couper, le trèfle était couché en plusieurs endroits. Je le fis couper aussitôt que possible, et le trèfle eût commencé à se faner, le résultat fut que lorsque le foin eût été serré, cette partie du champ se trouvait avoir produit un peu plus de foin que l'autre partie. Le foin ne fut pas mis en bottes, mais mesuré par charrettes.

Ce champ n'avait jamais produit, avant cette culture, que de mauvaises herbes et un peu de mauvais foin. Comme il est sur le bord du grand chemin, les passans étaient à même de le voir, et ceux qui l'avaient observé avant ce traitement, en étaient tout surpris.

En conséquence du succès que j'ai eu l'année dernière, je me propose d'engraisser environ six arpents avec du plâtre: ce printemps, je fis mettre aussi du plâtre sur l'autre moitié du même champ l'automne dernier, après que le foin eût été serré; mais je n'observai aucune différence dans le regain. Je suis convaincu que le printemps, aussitôt que la neige eût fondu, est le meilleur tems pour plâtrer les terres.

J'ai encore fait semer du plâtre sur trois planches d'orge, après que l'orge fût bien levée; mais je n'ai remarqué aucune différence d'avec le reste du champ. J'en ai essayé sur du froment, que j'avais semé dans de la saumure, au lieu de chaux; et mais il n'y a pas eu non plus de différence. J'en ai encore essayé sur des patates; j'ai ouvert les sillons avec la charrue, j'y ai semé les patates, et j'ai répandu le plâtre par-dessus dans les sillons, que j'ai recouverts avec la charrue à l'ordinaire, j'ai sarclé entre les sillons, rechaussé deux fois les patates au tems qu'il fallait. Le résultat a été que dans les sillons plâtrés les patates ont été un peu plus abondantes, et d'une qualité beaucoup meilleure, étant plus sèches et d'un meilleur goût, que dans les sillons fumés. J'ai aussi semé des patates avec du sel: le produit a été à peu près le même qu'avec le fumier; mais la qualité n'a pas été meilleure. J'en ai semé avec de la chaux, et produit à encore été à peu près le même, mais la qualité a été meilleure.

Je me propose de semer plus de patates ce printemps avec du plâtre, à raison de quatre minots à l'arpent.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

THOS. WILSON.

A JOSEPH PLANTE, écrivain,

Président de la Société d'Agriculture de Québec.

LE SPECTATEUR CANADIEN

MONTREAL:

SAMEDI, 1er Juin, 1822.

Les dernières nouvelles d'Europe n'annoncent point encore, mais font attendre des événements importants. Nous disons qu'elles n'annoncent pas d'événements importants comme ayant déjà eu lieu, parce qu'il nous ajoutons peu de foi au rapport, fondé sur une lettre appuyée sur une autre lettre, du massacre de la famille royale d'Espagne. Cet événement, s'il avait eu lieu, serait horrible comme celui qui l'aurait précédé et qui en aurait été la cause, et pourrait être terrible dans ses conséquences; puisqu'il serait nécessairement suivi ou de la guerre étrangère, ou de la guerre civile, ou de l'oppression d'une partie de la nation, sinon de plusieurs de ces flexes à la fois. L'assassinat du président et de quelques uns des membres des Cortès, tout digne d'exécration qu'il eût été, n'aurait point autorisé à massacrer les membres de la famille royale, mais seulement à s'assurer de leur personnes, jusqu'à ce qu'on eût connu s'ils avaient commandé l'attentat, ou y avait participé, pour dans ce cas leur faire subir leur procès, ou prendre les mesures auxquelles la lettre ou l'esprit de la constitution permettrait de recourir dans un tel cas. Mais nous le répétons, nous ajoutons peu de foi à ce rapport, et espérons, pour l'honneur et le bonheur de l'humanité, qu'il est absolument mal fondé.

Ce que nous avons traduit de nos journaux américains au sujet de la France, est évidemment transcrit des feuilles ultra-royalistes de ce pays, comme le té-

voient la teneur des réflexions qui accompagnent le fait ou les assertions, et celle du langage même. Que les libéraux aient perdu leur crédit auprès de l'armée pour avoir pris le parti de l'armée, c'est ce que nous avons de la peine à croire; à moins que par l'armée on entende les colonels et autres officiers, presque tous vendus ou émigrés rentrés, introduits depuis deux ou trois années dans les régiments par faveur royale ou ministérielle. Quant aux complots nombreux, mais presque aussitôt découverts que concertés, ils peuvent paraître, au premier coup d'œil, plutôt faits pour renforcer que pour affaiblir le bras de l'administration; mais, pour emprunter les paroles d'un personnage célèbre appliquées à un autre pays, « une révolution nous paraît inévitable: le gouvernement peut triompher et se réjouir de la répression de quelques petits tumultes; ce ne sont que des vagues repoussées et brisées pour un moment sur le rivage, tandis que le grand reflux s'avance et gagne du terrain à chaque brisant qu'il produit. »

Quelque prévenu que l'on puisse être contre le caractère, les mœurs et la religion des Turcs, on ne peut s'empêcher, ce nous semble, sinon d'admirer, du moins d'approuver secrètement la manière ferme et décidée dont leur divan a rejeté les propositions de la Russie, ainsi que le zèle et l'enthousiasme dont le peuple et l'armée paraissent animés pour la défense de leur pays, de leurs droits et de leur indépendance; et cela par la raison que la fierté dans une nation, l'amour de la patrie dans le citoyen, et la bravoure dans le soldat sont toujours à leur place. Dans leur guerre contre les Grecs, il n'est personne qui s'avise de donner le droit, ou de souhaiter les succès aux Turcs, parce que ce serait prendre le parti des oppresseurs contre les opprimés; mais opposés aux Russes, le rôle change; c'est le plus faible, ou celui qui est réputé le plus faible, qui refuse de se soumettre lâchement à ce que lui ordonne arbitrairement le plus fort; il y a de la magnanimité de la part du premier, et l'on est tenté d'admirer cette qualité même dans un barbare.

Les journaux de Londres reçus par les derniers vaisseaux arrivés aux Etats-Unis sont du 13 Avril, et la lecture du parlement ne finissait que le 16; conséquemment, ils n'ajoutent rien, ou presque rien à nos données sur la question du commerce des colonies. Quelques uns de nos publicistes et de nos politiques trouvent, et peut-être avec raison, un peu d'obscurité dans ce qui a été dit sur le sujet, tant dans le parlement que hors du parlement. En admettant la probabilité que le commerce du monde soit ouvert aux Indes, ils doutent que la même faveur soit accordée aux provinces anglaises de l'Amérique, et surtout au Canada. La chose serait en effet si nouvelle, que nous avons de la peine à nous persuader qu'elle ait lieu. Cependant nous ne voyons pas comment on pourrait avec justice et convenance, (les plaintes des Indes et des provinces étant également bien fondées,) rendre l'état des premières meilleur et celui des dernières pire qu'il n'est; favoriser les unes aux dépens des autres: ce qui arriverait, si le commerce du monde, ou seulement celui des Etats-Unis, était ouvert aux Antilles, et qu'il restât fermé à l'Amérique du nord. Il vaudrait mieux encore néanmoins prendre le mal en patience; et espérer mieux pour l'avenir, que de se « plonger au fond mers, ou de se donner au diable, » quand ce ne serait que pour faire enrager le biendisant et bienveillant Sir Isaac Coffin.

Le *Courier* de Londres du 9 Avril, dit un journal américain, contient le message par lequel le président des Etats-Unis recommande au Congrès de reconnaître l'indépendance de l'Amérique Méridionale, et des remarques libérales sur le sujet, lesquelles il termine ainsi: « C'est là sûrement une transaction importante, et pour aucun pays plus que pour l'Angleterre. Nous n'avons pas aujourd'hui le temps d'offrir les réflexions qu'elle fait naître, mais nous sommes persuadés que nos ministres ne négligeront aucun des moyens licites de nous assurer tous les avantages qui peuvent résulter d'une politique franche et dévouée à l'égard des gouvernements de l'Amérique du sud. »

Le *Courier* étant le journal des présents ministres, on doit supposer qu'il énonce ici leurs sentimens sur le sujet, que ces ministres approuvent la conduite du gouvernement américain à l'égard des nouveaux états de l'Amérique Méridionale, et sont disposés à l'imiter plus tôt que plus tard.

Jamais, à notre connaissance, l'eau n'a été aussi haute dans le fleuve, dans cette saison, et si l'ongtemps après la fonte des neiges. Dimanche dernier la petite île devant le port était toute couverte d'eau. Ce gonflement paraît venir de la rivière des Outawas plutôt que de celle de Cataract, du moins nous apprenons que les eaux de la première se sont élevées à une hauteur extraordinaire, tandis que nous n'entendons rien dire de celles de la dernière. Tous les bords de la rivière des Outawas depuis Hull, et plus haut sans doute, jusqu'à son entrée dans le Lac des Deux Montagnes étaient inondés. A la Pointe Fortune, l'eau était entrée au second étage de quelques unes des maisons et des hangars; on avait été en canot dans les rues du village de St. André, et la paquebot avait passé par la grande rue de celui du Lac des Deux Montagnes. Entr'autres dommages causés par cette inondation, le beau pont construit par Mr. Hamilton à Hawksbury a été emporté, ainsi qu'une grande écluse. Le nouveau pont construit sur la Rivière Jacques Cartier a aussi été emporté par le gonflement extraordinaire des eaux de cette rivière.

Accident malheureux.—Comme Madame Meach, épouse du révérend Mr. M. avec ses trois enfans, passait sur un pont qui avait été couvert d'eau par le gonflement de la rivière, près de chez Mr. Wright, à Hull, une des roues de la voiture s'échappa malheureusement de l'essieu, et ils furent tous quatre précipités dans la rivière et se noyèrent. *Gazette.*

QUEBEC, le 24 Mai.
Vaisseau lancé.—Le Brig *St. Charles*, du port de 250 tonneaux, a été lancé sans accident, du chantier de Mr. Bell, rue St. Paul, Mardi dernier; et le Navire *Flora* du port de 300 tonneaux, du chantier de Mr. Munn, à l'Anse des Mers, hier matin.

QUEBEC, le 27 Mai.
Le brig *Elisa*, capitaine Duthie, arrivé de Saint-Michel avec une cargaison de fruits, a apporté le capitaine Leith et six personnes de l'équipage du brick *United Kingdom*, qui en faisant route de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, pour Liverpool, chargé de bois, fit une voie d'eau par les 45 deg. 30 min. de latitude septentrionale, et les 45 deg. de longitude occidentale, et ensuite chavira. L'équipage se tint sur la carcasse du vaisseau pendant 28 jours, souffrant les plus affreuses privations, au bout duquel tous il fut ramassé par le capitaine Duthie, mais il en était péri trois personnes. Le vaisseau était à M. Patterson de Saint André.

AU SOLITAIRE.
MONSIEUR,
De l'agacé de l'embaras des affaires, des soucis de l'ambition, loin du bruit et dans les douceurs du repos, vous avez apparemment tout le loisir nécessaire pour vous livrer à vos réflexions et en faire part à vos concitoyens; il est bien peu de personnes dans ce pays qui puissent jouir du même avantage. Les passions qui innocent les pas de la fortune jettent ses favoris dans la dissipation. Pour les autres, pressés par la nécessité, esclaves des devoirs de professions laborieuses, peut-être des besoins factices que le luxe enfante, ils ne peuvent guère cultiver un talent, qui, en le supposant porté même à un assez haut degré de perfection, ne rapporterait rien à celui qui le cultive, et donnerait peine un titre à la considération parmi nous. Si je ne me trompe, c'est à peu-près ce que vous avez dernièrement observé vous-même.

Pourrait-on désirer faire entendre ses plaintes, quand on sent des maux; je parle surtout de ceux contre lesquels le remède ne peut venir que du public qui les partage, et auquel il faut en revenir pour obtenir les moyens efficaces de guérison, et de l'autorité qui peut les appliquer. N'allez pas cependant vous imaginer que ce soient les affaires de la province que je voudrais vous engager à discuter; je suis bien loin de cette pensée: je ne voudrais pas néanmoins que l'on s'imagine que j'y suis indifférent. L'égoïsme en ce genre, comme sous tout autre rapport m'a toujours paru un vice d'autant plus odieux, qu'il est un de ceux qui contribuent le plus puissamment à dégrader une société, comme les individus qui la composent. C'est un vent brûlant qui dessèche, qui fait périr et les fleurs destinées à embellir la demeure assignée à l'homme, et les fruits destinés à le nourrir. Je suis persuadé avoir un écritain que j'ai dans le noyau sous les yeux, que lorsqu'on est descendu à ce dernier degré de corruption où il n'existe plus d'amour de la patrie, d'intérêt public, desprit de corps, d'intérêt de famille, le triomphe du mauvais génie est complet: l'égoïsme politique a dité tout ce que le génie du bien avait uni. Enfin le génie fonde, l'esprit public conserve, l'égoïsme détruit tout. Mais je suis obligé d'emprunter les pensées d'autrui pour parler de ces matières importantes: incapable de m'élever par moi-même à leur hauteur, je dois laisser cette noble tâche à une plume capable de les traiter et me rabattre aux affaires de ma paroisse. C'est bien assez pour moi de ce que vous m'avez fait part de réflexions, que tout homme éclairé et ami du bien doit goûter, relativement à des projets d'amélioration pour Montréal: elles sont trop sages pour ne pas faire une impression durable. Vous paraissez en douter: croyez, cependant qu'elles porteront leur fruit. Mais ne pourriez-vous pas donner aussi un moment de votre attention à la misérable situation des membres de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dont une très-grande partie se trouve maintenant de fait hors de l'église. Je m'explique: N'est-ce pas à peu-près en être chassé que d'en avoir une à laquelle ils ne peuvent avoir accès? Il n'est pas assurément nécessaire d'avoir recours aux règles syllogistiques pour faire voir que la moitié de ceux qui sont soumis à l'obligation d'y aller entendre le service divin n'y peuvent pas trouver place le jour auquel il leur est plus particulièrement ordonné de s'y rendre. Les ornemens dont on a revêtu les murailles et la voûte, la sculpture et la dorure qui y brillent, et dont on les a surchargés, avec beaucoup plus de profusion que de goût, n'ont pas le moins du monde ajouté à la facilité de s'y loger. Aussi arrive-t-il chaque dimanche que bien des personnes réduites à la porte du temple du Seigneur, sont obligées de retourner sur leurs pas, faute de pouvoir pénétrer dans l'intérieur à travers la foule qui remplit l'église aussi bien que tout le reste du bâtiment. Il en est beaucoup qui finissent par ne plus songer même à tenter l'aventure; et si je ne me trompe, le nombre de ceux-ci va en augmentant: après tout, il le faut bien; puisque la place n'est plus tenable—je ne parle pas de ceux qui dans l'intérieur sont pressés les uns contre les autres, au point de se trouver parfois incapables de se mettre à genoux. Un semblable état de choses n'est certainement pas un hommage à l'Etre que l'on vient y adorer et au culte qu'on lui rend. La conduite de ceux qui souffrent ces inconvénients, et qui pourraient y porter remède, est inexplicable. J'ai souvent entendu des étrangers faire à ce sujet des observations qui méritaient pas à l'honneur du pays, et si surtout pesaient un peu fort sur les paroissiens en particulier. Je demanderais à tout homme, qui voudra bien y réfléchir de sang froid parmi ceux-ci, quel jugement il porterait lui-même à la place des premiers?

Que pourrait-on penser de la conduite d'un père et d'une mère qui n'ayant qu'un logement d'une seule pièce, et voyant leur famille augmenter chaque année, ne manqueraient pas d'en peindre les murs, de les couvrir de tapisseries coûteuses et brillantes, d'orner les fenêtres de rideaux pompeux et d'étoffes précieuses, d'y entasser les meubles, les porcelaines, les cristaux, et... enverraient tout-à-tour leurs nouveaux nés à l'hôpital des enfans trouvés? Que serait-ce, s'ils ne s'occupaient pas même de leur procurer un asyle, s'ils les exposaient dans les rues et les chemins, s'ils les abandonnaient sur les grèves ou dans les places publiques... je n'ose aller plus loin.

Vraiment, Mr. le Solitaire, si je savais écrire, il me semble que j'aurais bien des choses à dire sur ce chapitre: je vous prie de vouloir bien le traiter. Ce sujet peut, je crois, vous intéresser par ces sentimens mêmes d'humanité, de charité et de justice dont vous paraissez faire profession.

UN PAROISSIEN.
Bateaux à Vapeur remplacés par des Chalans.
Nous commençons déjà à nous réjouir de ce que nous pourrions faire le voyage de Québec à bas prix; déjà je m'étais proposé d'y aller avec toute ma famille, mais il faut en rabattre, surtout depuis que le prix est beaucoup plus haut qu'il n'était il y a trois ou quatre ans, si ce n'est de la moitié, au moins d'un bon tiers; en effet vous avez plus aujourd'hui avec dix piastres que vous n'aviez eu il y a deux ou trois ans avec quinze. C'est un monopole exercé impunément sur les sujets de cette province, sans aucun remède que de préparer une voiture aussi commode et qui coûtera beaucoup moins que les Bateaux à vapeur.

Je voudrais construire un chalan de 100 à 120 pieds de long, par 30 de large et quatre à cinq de haut, les côtés perpendiculaires; le fond parfaitement plat, excepté les trente pieds de devant que je voudrais faire élever de la ligne droite insensiblement jusqu'à six pouces, pour donner du confort au chalan. Je voudrais prolonger le pont de devant jusqu'à dix ou douze pieds du quart, et j'indique l'extrémité de ce pont à la longueur avec des madriers bien joints pour engager les lames à passer dessous; cette dernière partie aussi étanche que reste. Sur le devant je ferais la chambre pour les passagers, afin de mettre les charges en arrière. Sur le derrière je met-

trierais un gouvernail à chaque côté, de dix pieds de long, les deux joints ensemble par une légère pièce de bois qui les prendrait en charnière, de manière qu'on ne pourrait mouvoir un gouvernail, sans donner le même mouvement à l'autre; et si on ne pouvait se passer de quille, on pourrait en mettre une de chaque côté du chalan, qui descendrait à volonté jusqu'à un pied dans l'eau au-dessous, de manière que pour passer dans un endroit bien plat, ces quilles pourraient se monter. Sur le milieu je fixerais un cylindre perpendiculaire avec un gouvernail de 8 à 10 pieds. Sur ce rouleau je fixerais un bon câble; après quatre ou cinq tours, les extrémités de ce câble passeraient par des poulies fixées aux angles du chalan, et se croqueraient entre être attachée aux extrémités de chaque gouvernail. Au milieu du chalan je mettrais un harquois complet de mouvement, de manière que les roues à aubes feraient trois ou quatre tours, en sorte que le chemin des aubes serait le double de celui des beufs; sur l'arbre perpendiculaire qui commanderait le rouet horizontal, je fixerais trois ou quatre leviers d'une douzaine de pieds de long qui seraient tirés par trois ou quatre paires de gros beufs.

La marche d'un beuf tirant est au moins d'une lieue par heure; et on ne se tromperait guère point en disant qu'ils donneraient au chalan une vitesse d'au moins une lieue et demie par heure, et comme mon chalan ne tire pas d'eau, je marcherait aussi bien la nuit que le jour; deux nuits et un jour me donneraient trente six heures; à une lieue et demie par heure me donneraient cinquante quatre heures, et on sait que la distance entre Québec et Montréal est moindre. Une seule chose m'occupe—le vent—je n'y vois pas d'autre moyen que de jeter l'ancre, c'est un inconvénient commun aux bateaux de vapeur. Je me souviens il y a quelques années, d'avoir embarqué aux Trois Rivières à huit heures du matin, dans le meilleur bateau à vapeur, et d'être à la Pointe du Lac qu'une heure après midi, après avoir chauffé fortement; mais j'ai un avantage, on sait que les vents tombent ordinairement sur le soir, je ne mettrais aussitôt en marche.

Voilà la dépense—un chalan de cette grandeur lui coûtait dans le Haut Canada 750. et aujourd'hui il doit coûter beaucoup moins. Ainsi je ne mettrais pas le chalan à trop bas prix en disant, que le chalan fini, ponté partout, les chambres des passagers finies et peinturées, garnies de lits, et de meubles simples, avec une cuisine à patentes, coûterait 4500. Six paires de gros beufs 1200. La dépense totale de deux pilotes à cinq schellins pendant sept mois, ainsi que celle d'un capitaine à dix schellins, et six domestiques à un écu pour conduire les beufs &c. Cinquante bottes de foin et deux minots d'avoine par jour, coûterait 6300. total 12000. Je suppose vingt passagers à quatre piastres et vingt autres à une piastre ça donnera 7000. les charges donneraient au moins le tiers de cette somme 2330. total 9330. à déduire de 12000. on peut donc dire à coup sur que le chalan avec toute la dépense annuelle sera payée en deux ans de temps. Ajoutez à cela que le propriétaire en engraisant ses beufs durant l'hiver, et les vendant gras le printemps, peut gagner au moins le quart sur le prix, de sorte qu'on peut dire qu'en quatre ans de temps, la mise des beufs serait rentée. Spéculeurs, mettez ceci en pratique, vous ne pouvez tirer un plus grand bénéfice, doubler votre capital, en deux ans de temps. Vous, riches Capitalistes, qui faites tant d'aumones, employez votre argent à ceci; vous ferez le bien public, en faisant le vôtre; vous, citoyens de Montréal, imitez ceux de Québec, cotisez vous entre plusieurs pour former la somme de 6000. que vous donneriez à mesure qu'il sera nécessaire; l'ouvrage se fera sous vos yeux; si vous fait un ingénieur, je vous en nommerai un, qui sera de moitié dans la dépense, et dans le bénéfice, et vous remboursé de votre moitié sur les premiers profits du chalan. VIATOR.

* On pourrait mettre dans les deux chambres quarante lits sur chaque côté et le long du chalan.

† Je ne parle pas des fournitures de la table, je suppose que deux schellins par repas fourniraient la dépense, et le bénéfice suffirait même pour payer les autres personnes employées.

Banque du Canada.
DIRECTEUR pour la semaine prochaine, JOHN FISHER, FILS ECUYER.
Montréal, 1er Juin, 1822.

ON A BESOIN.
POUR LE CANAL DE LACHINE de 500 à 700 Barriques de CHAUX non éteinte pour être dérivée dans cet état comme requis—on fait avec de la pierre tirée du CANAL—Les propositions doivent énoncer le prix de l'une et de l'autre.
Deux cautions pour la due exécution du contrat seront nommées dans les propositions qui seront reçues à ce Bureau, d'ici à Samedi prochain, 8 du courant, Bureau du Canal. 1er Juin, 1822.

A LOUER.
EST Possession donnée immédiatement, la MAISON, Rue St. François Xavier, occupée ci-devant par feu Madame Perrault.—Pour les conditions, s'adresser à AUSTIN CUVILLIER.
4 Mai, 1822. 13x1

LE Dr. CARTER, qui pratique la Médecine Electrique, a transporté son domicile en la Maison de Mr. Roy Portelance, au coin des rues St. Nicholas et du St. Sacrement, près de la vieille Distillerie, où il se propose de donner ses soins aux malades dans ses chambres, ou chez-eux avec des machines, s'ils le préfèrent. Il a aussi à vendre quelques Machines Electriques, avec des Appareils Médicaux au moyen desquels on peut Modifier les Chocs à volonté.
Montréal, 31 Mai 1822. 15.

A BESOIN D'UNE SITUATION.
UN Jeune Homme qui entend les deux langues désirait trouver une place de Commis dans un Magasin, soit en ville ou à la campagne, comme il a déjà resté l'espace de cinq ans dans différents magasins, il se flatte de se rendre utile avec ceux qui voudront bien l'employer en leur montrant de bon caractère des personnes chez qui il a resté.
Montréal, 1er Juin, 1822.

CLOUX à LATTES ET à BARDEAU.
LE Soussigné fait ses remerciemens sincères à ceux qui l'ont favorisé de leur pratique, et prévient le public qu'il aura constamment un assortiment de CLOUX à LATTES ET à BARDEAU au plus bas prix, à sa résidence rue Vitre au faubourg St. Laurent, derrière la propriété de Mr. Partnay, ou au magasin de Mr. John Roy, rue St. Paul, en face du Nouveau Marché.
ANT. PELTIER.
Montréal, 1er Juin, 1822. 14—x—

Messieurs les Curés et autres,
SONT respectueusement informés que le Soussigné a reçu et offre en Vente, à son Magasin, No 49, Rue St. Paul, les Etoffes suivantes,
**Bouracan,
Etamine,
Cé,
Camelots,
Ceinturons de ruban et de laine.**
Le tout de la meilleure fabrique et à des prix modiques.
EDOUARD PREGEN, Agent.
Montréal, 31 Mai, 1822.

VENTE PAR ENCAN.
PAR CUVILLIER & CARTIER.
VENTE IMPORTANTE DE LIQUEURS, EPICERIES, &c.
AUX Magasins de Messrs. Maitlands, Garden & Auldjo CE MATIN, à Dix heures: seront vendus à un Crédit Libéral, la Cargaison du Brig Mary Russell, de la Ténite, consistant en
101 BOUCAUTS de Sucre,
11 Tierces de do.
214 Quarts de do.
17 Tonnes de RUM,
12 Tierces, } Café.
22 Quarts, }
75 lbs. Gingembre,
50 do. Grèce de Guava,
DE PLUS.
Pour clore diverses Comignati ns
150 Tonnes de RUM des Indes sous le vent,
10 do. d'Esprit de la Jamaïque,
4 do. Jus de Lemmon,
1 do. Vieux Roin et une petite quantité de Chocolat,
4 Pipes Vin vieux de Madère,
10 do. Vin d'Espagne, 6 Pipes Génievere de Hollande,
12 Secs de Cloux, 30 Boites Chandelles &c. &c.
CUVILLIER & CARTIER, Encanteurs.
1er Juin, 1822.

A leur Chambre d'Encan, LUNDI prochain, à UNE Heure, seront vendus.
UNE Baile Tapis de Bruxelles et de Kidderminster, en partie endommagé et vendu pour le compte de qu'il appartient.
Deux Balles Bombazette noire et de couleur, aussi en partie avariée.
Deux Balles de en bon état.
2 Caisses Chapeaux de Castor pour hommes
1 do. Chapeaux de Paille
5 do. Coton Peint
2 Balles Coton à chemises
1 do. Futaine
2 Caisses Coton rayé de 5-4
1 Caisse Schaires
2 do. Fil d'once et de couleur
3 do. Mouseline.
Quelques pièces de Drap et de Casimire, et une grande variété d'autres MARCHANDISES SECHES.
DE PLUS
Quelques services de diner, demi porcelaine, et quelques services de déjeuner de porcelaine.
12 Caisses Savon
5 do. Chandelles.
Peinture et Huile à Peinture.
Une grande collection de Meubles de Ménage, et une variété d'autres articles.
CUVILLIER & CARTIER, Encanteurs
1er Juin, 1822.

A leur Chambre d'Encan MARDI et MERCREDI prochains, chaque jour à UNE Heure, sera vendu,
UN Assortiment étendu de MARCHANDISES SECHES reçues par les derniers arrivages, consistant en Bengal Stripes, Coton rayé, Coton à carreaux, Derry, Guinguan, Etoffes à chemises tricottées, Toile d'Irlande, Bombazette noire, de couleur et figurée, Indiennes à Harde et à Meubles, Futaine, Corderoi, Mochin, Coton bleu et blanc, Veloutin; Bas, Scales et Mouchoirs, Fil, Dentelle, Ruban, Garniture, &c. &c.
CUVILLIER & CARTIER, Encanteurs.
1er Juin, 1822.

De gré-à-gré.
QUELQUES Barils du meilleur Tabac, et 200 Tierçor d de Sel de Liverpool.
E. C. TUTTLE.
RELIEUR et PAPERIER, N. 54, rue St. Paul, au coin du Vieux Marché.
Fait ses remerciemens à ses amis et au public en général, de l'encouragement généreux qu'il a éprouvé depuis qu'il a commencé à exercer sa profession, et les informe qu'il vient de recevoir de LONDRES un assortiment général

DE PAPERIE
Consistant dans les articles suivants
Grand Papier Royal, Papier Royal moyen, et demi roya, grand papier à écrire de la meilleure qualité, réglés pour les GRANDS-LIVRES, JOURNAUX, et MEMORIAUX qui seront mis en cahiers et reliés d'une manière élégante et solide; et les Livres de comptes seront réglés d'après le modèle que l'on voudra, au plus court avis et aux prix les plus raisonnables,
—DE PLUS—

Papier Infolio, in-quarto, et de moindre grandeur, Papier de Musique de différents modèles, papier brun, doré, en maroquin et coloré pour les ouvrages de goût; Papier et Tablettes à dessiner de différents grandeur et épaisseur; Boîtes à pains de 6, 12 et 18 couleurs; et pains séparés, Pinceaux de poil de chameaux et Crayons de plomb; Encre de la Chine et Frottoirs; Cartes de visite et de Messagereu bossage, à bord dorés et unis, Porte-feuilles de Cuir de Russie et de Maroquin rouge; Bourses grandes et petites, Etais de cartes &c. avec ressorts élastiques; Livres de dépôt de Banques, &c. Encre à marquer ineffaçable; une grande variété de Canifs fins; Plumes taillées et non taillées; Plumes portatives dans des étuis; Plumes d'acier; Encre à écrire rouge et noire et Poudre d'entrée; Cire à cacheter rouge et noire, et Ombles; Flutes et Flageolets à patentes de différentes sortes et qualités, avec directions; Echees et Echiqiers. Memoriaux de papier violet; Encriers de bois, d'étain et de verre; Androises et Crayons d'Androise; &c. &c.
VIEUX LIVRES reliés avec propreté et promptitude. CARTES collées sur toile et vernies.
Tous les ordres reçus avec reconnaissance et exécutés avec ponctualité.
Montréal, 1er Juin, 1822 15—y—

Messieurs les Curés et autres,
SONT respectueusement informés que le Soussigné a reçu et offre en Vente, à son Magasin, No 49, Rue St. Paul, les Etoffes suivantes,
**Bouracan,
Etamine,
Cé,
Camelots,
Ceinturons de ruban et de laine.**
Le tout de la meilleure fabrique et à des prix modiques.
EDOUARD PREGEN, Agent.
Montréal, 31 Mai, 1822.

AQUEDUCS DE MONTREAL.

LES Propriétaires félicitent le public de ce que la nouvelle épreuve d'un second hiver a démontré que ces importants ouvrages étaient en état de continuer leur opération sans interruption, nonobstant la rigueur de l'hiver sous ce climat, et que par la solidité des matériaux, ils pourront contribuer long-temps à la commodité des habitants de cette ville.

L'expérience a prouvé incontestablement, comme ils s'en flattent, les nombreux avantages qu'on retire de cet établissement, par rapport à la santé, à la commodité, et à la sécurité, et surtout à moyen sûr et facile qu'il fournit pour éteindre promptement le feu; on en a eu des exemples particuliers dans les incendies qui ont eu lieu dans cette ville, depuis la construction de ces ouvrages, et qui tous excepté trois, ont commencé dans des maisons qui n'étaient pas ad-provisionnées d'eau par la Compagnie, et auraient probablement été éteints sans beaucoup de dommage, s'il en eût été autrement.

Ces pertes tombent d'abord, il est vrai, directement sur le Bureau d'Assurance, mais finalement sur les propriétaires en un plus haut degré, comme il paraît évidemment par la hausse qui a déjà eu lieu dans le taux de l'assurance; de sorte que les pertes occasionnées par la négligence des moyens de sûreté au pouvoir de chacun, sont réellement une taxe directe sur toutes les propriétés réelles et personnelles du pays.

Il est aussi à craindre que les pertes n'augmentent, à moins qu'on ne prenne les moyens de les prévenir, et il n'y a pas de meilleur préservatif contre le feu, qu'un bonne provision d'eau.

Les Propriétaires seront prêts à introduire les tuyaux dans les maisons, aussitôt que la terre sera dégelée.

14 Avril, 1821. 10

A Louer et prendre possession le premier de Mai prochain.

CETTE belle et grande MAISON en pierre à deux étages, située au dessus du village du Sault St. Louis, avec des dépendances considérables, Moulin à Vent, Blueaux, Ecurie pour loger neuf chevaux et autres bâtimens. L'endroit est un des meilleurs qu'il y ait dans la province. Pour plus ample information s'adresser au

MAJOR DELORIMIER, Propriétaire. 17 Mars, 1821. 6xf

ON A BESOIN DE GRAINE DE LIN.

LES Soussignés payeront le plus haut prix du Marché pour de la GRAINE DE LIN, au No. 72, Rue St. Paul, où ils ont à vendre leur Assortiment ordinaire de Peintures, Huile, Vernis, &c. &c. &c.

R. & H. CORSE. 25 Septembre, 1819. tf

A vendre à cette Imprimerie, UNE REPONSE A M. DESHONS MONTBRUN.

L'IMPOSSIBILITE de donner cette Réponse au public dans le tems où elle fut faite, serait sans doute, une raison de n'y plus revenir; mais comme les principes qu'elle renferme sont de tous les tems, nous croyons devoir la rendre publique en faveur de ceux à qui elle est adressée.

Nouveau Mansion House.

LES difficultés qu'ont éprouvées les Soussignés à se procurer une MAISON convenable à un HOTEL, les ont privés de l'avantage résultant des affaires multipliées de Péte; mais il ont enfin réussi à se procurer une Maison qui, lorsqu'elle aura été complètement améliorée, sera, sinon aussi spacieuse, de moins aussi commode que le ci-devant Mansion House.

Encouragés comme leurs efforts l'ont été en toutes occasions par un public généreux, ils saisissent la présente pour annoncer l'ouverture du Nouveau Mansion House, dans le bâtiment érigé sur le site de l'Ancien Théâtre, et vis-à-vis du Collège, propriété de W. L. Holt, Ecr.—Si leur attention et leur assiduité dans cette nouvelle entreprise méritent l'approbation de cette ville et de ses environs, ce sera pour eux une partie importante de leur rémunération.

Il se construit une superbe Salle d'Assemblée qui d'après le contrat doit être prête pour les affaires de l'hiver.

La Salle Publique ou Table d'Hôte commencera Mercredi prochain le 21 du courant; on y sera commodément et bien servi, à des prix raisonnables. Présument que leurs arrangements donneront une entière satisfaction aux habitants de cette ville, et aux voyageurs qui y arrivent, ils prennent la liberté de solliciter leur appui et leur faveur qui méritent toujours la reconnaissance des très humbles et très obéissants serviteurs du public,

M. DYDE, P. MARTINANT. 58—xf

RECEMMENT PUBLIE' Et à Vendre MAINTENANT à cette Imprimerie,

HISTOIRE abrégée de L'ANCIEN TESTAMENT, avec celle de la VIE DE N. S. JESUS CHRIST, où sont contenues ses principales actions. Nouvelle édition. Montréal, 28 Avril, 1821.

To LET and possession given the first of MAY next.

THAT large and elegant STONE HOUSE, two stories high, situated above the village of the Sault St. Louis, with extensive dependencies, a Wind Mill, Boilers, Stables large enough for nine horses, and others buildings. The place is one of the most advantageous in the province. For further particulars enquire of

MAJOR DELORIMIER, Propriétaire. 17th March, 1821. 6xf

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé en cette ville en la rue St. Paul, de la contenance de quatre arpents de front, sur la profondeur qu'il peut avoir à prendre depuis le niveau de la dite rue St. Paul, jusque au contour du Côtéau de la ci-devant Citadelle: tenant d'un côté à M. F. Dézéry Notaire; d'autre côté à F. Gounerman; sur lequel emplacement il y a une Maison en pierre à deux étages, convenable pour loger deux familles, chacune séparément; les dits emplacements et Maison dépendants de la succession de feu Sieur Charles Prévost.

Pour les conditions il faut s'adresser à Dame Magdeleine Prévost, Veuve Etienne Roi, ou à St. Charles Fleuri Roy, Marchand, près du Marché Neuf de cette ville. Montréal, 20 Novembre, 1821.

NOTICE.

ALL persons indebted by account, bond or bill to the succession of the late JACQUES LACOMBE, Esquire, in his life time, Merchant of the borough of L'Assomption, are required to call and pay, or at least to settle their accounts, at the house of Madm. Widow LACOMBE, in the said borough of L'Assomption, from hence till the fifteenth day of January next, otherwise they will be prosecuted at law; and those to whom the said succession may be indebted, are also requested to present their accounts to the Widow Lacombe, or to DAVID ROSS, Esquire, Advocate, in order that they may be adjusted and paid. L'Assomption, December, 18, 1821. tf

AVIS.

COMME le Soussigné se propose de laisser ce pays pour l'Angleterre cet automne, il offre à vendre les propriétés ci-dessous, savoir:

1°.—Un lopin de TERRE avec une Maison en pierre, dessus construite, près des Casernes, de Québec.

2°.—Un grand JARDIN au fauxbourg St. Laurent, contenant un acre avec une Maison de pierre à deux étages, une cuisine, étable, &c.

3°.—Une TERRE située à l'extrémité de la rue St. Laurent, ou chemin nouveau, appelée Maison de Clarke, (Clarke's Cottage) contenant cent trente acres, ou environ. Le sol de cette terre est d'une bonne qualité et produit beaucoup de foin. Il y a dessus deux maisons de pierre à deux étages, une étable de pierre, et une grange spacieuse. Cette terre est à environ une lieue du marché de Montréal.

4°.—Une TERRE située au Sault du Récollet, contenant entre soixante et soixante dix arpents, sur le grand chemin de Montréal, très convenable pour une taverne.

Les propriétés ci-dessus se font vendre à des conditions faciles pour le paiement, et il en sera donné de bons titres. Pour les particularités s'adresser à JOHN CLARKE, Mile End Lodge, ou à Mr. STANLEY BAGG, Durham-House.

—DE PLUS—

Il sera vendu quelques emplacements, dans une situation agréable, près du terrain destiné aux courses de chevaux, si on le désire; et comme le terrain n'est pas mesuré, les amateurs en pourront avoir la quantité qu'il leur plaira. Les lots seront vendus ou concédés, selon qu'il conviendra à l'acquéreur.

JOHN CLARKE. Mile End Lodge 24 Nov. 1821. 42—xf.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné prend la liberté de prévenir Messieurs les Notaires et le public en général, qu'il a laissé la profession d'Aubergiste, et se propose actuellement de continuer comme ci-devant la profession de CRIEUR PUBLIC et de faire tout Encaissement ou Vente auxquels on voudra bien l'employer. Il se flatte de pouvoir remplir cette charge en langue Anglaise et Française, et de mériter par sa ponctualité et son attention la faveur et l'encouragement du public en général.

Ls. PROVENDIE' Montréal, 7 Mai, 1821. —14—

A VENDRE OU A LOUER.

LES MAISONS de bois et de pierre faisant face aux rues St. Laurent et Lagachetière, au fauxbourg St. Laurent occupées ci-devant par Madame Michael Hughes, comme boutique et taverne. Elles seront vendues ou louées ensemble ou séparément par les Soussignés, propriétaires, qui ne permettront à personne autre de les louer.

HART LOGAN, & Co. Montréal, 27 Octobre, 1821. xf.

AVIS.

TOUS ceux qui sont endettés par comptes, billets ou obligations, envers la succession de feu JACQUES LACOMBE, Ecuyer, en son vivant, Marchand du Bourg de l'Assomption, sont requis de venir payer ou du moins régler leurs comptes en la maison de Madame veuve Lacombe, au dit Bourg de l'Assomption, d'aujourd'hui au 15 Janvier prochain, faute de quoi il sera procédé contre eux. Et ceux envers qui la dite succession peut être endettée sont priés de présenter leurs comptes ou titres de créance à la dite veuve Lacombe ou à David Ross, Ecuyer, Avocat pour être réglés payés.

L'Assomption, 18 Décembre, 1821. xf.

AVIS est par le présent donné qu'en conformité et exécution des conditions contenues dans une certaine convention, il a été convenu que le commerce des pelletteries et des territoires sauvages fait ci-devant par le "Gouverneur et la Compagnie des Aventuriers d'Angleterre" commercant à la Baie d'Hudson" et "la Compagnie du Nord-Ouest de Montréal," respectivement, serait fait: l'avenir, sous certaines conditions, par les dits Gouverneur et Compagnie, et leurs successeurs exclusivement, la dite convention ayant été ratifiée et confirmée par la dite Compagnie du Nord-Ouest, les fonctions des Agens de la dite Compagnie du Nord-Ouest ainsi que des Agens de SIR ALEXANDER M'KENZIE et Compagnie, ont cessé et sont terminées.

M'TAVISH, M'GILLIVRAY & Co. Agents de la THOMAS THAIN, Compagnie du PIERRE DE ROCHEBLAVE, Nord-Ouest. Montréal, 15 Novembre, 1821.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des comptes contre les Biens de JOSEPH JUDSON, absent de la Province, sont requis de les présenter dûment authentiqués; et ceux qui sont endettés envers le dit J. Judson, de payer immédiatement au soussigné, qui est seul autorisé à recevoir le paiement et à donner quittance, ayant été dûment nommé Curateur au dit JOSEPH JUDSON.

H. GRIFFIN, N. P. Montréal, 5 Janvier, 1821. 48xf.

LE Soussigné informe ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir une collection très considérable de LIVRES FRANCAIS de tous genres et des mieux choisis: il a aussi une grande variété de belles Gravures et Estampes du meilleur goût, et quelques Cartes de nouveaux jeux—le tout est exposé en vente dans sa maison rue St. Paul, No 147, où l'on pourra se procurer des Catalogues.—Des ordres de ceux qui désireraient avoir des Livres qui ne se trouveraient pas dans sa collection, seront reçus avec reconnaissance et exécutés au plus court délai. Les prix seront connus en donnant les ordres, et le paiement ne sera exigé que six mois après la réception des ouvrages, en donnant bonne sureté.

IL A DEPLUS A VENDRE, Quelques Meules de Fromage de Gruyère de la meilleure qualité, et quelques douzaines de Vin de Champagne et de Bordeaux, ainsi que de Madère et de Port—le tout pour être vendu au plus bas prix. JH. ROY. Montréal, 28 Septembre, 1821, —34—

AVIS est par le présent donné que le Soussigné, ARCHIBALD NORMAN M'LEOD, Ecr. s'est retiré, et a cessé d'être un des associés, de la maison et société de M'TAVISH M'GILLIVRAY & Co.

M'TAVISH M'GILLIVRAY & Co. A. N. M'LEOD. Montréal, 15 Novembre, 1821.

AVERTISSEMENT.

UN HOMME marié, qui a tenu Ecole dans différentes paroisses de cette Province, pendant un grand nombre d'années, et comme il ose s'en flatter, à la satisfaction générale des enfans et des patrons, désirerait continuer à s'employer comme INSTITUTEUR dans un des grands villages de ce district, où il pourrait trouver de l'encouragement, ou des conditions avantageuses.—S'adresser au Rédacteur de ce Journal. 8 Mars, 1822. 5f

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

ET chez le Soussigné, Rue St. Lambert, vis-à-vis la grande rue du Fauxbourg St. Laurent. VOYAGE DE FRANCE, 1 vol. 80. br. L'ARITHMETIQUE, 120. dem. rel. et br. LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, max. fol. M. BIBAUD. 9 Juin, 1821.

A vendre, en tout, ou telle partie requise:

UNE Superbe TERRE, située en la paroisse de St. François de Sales, Isle Jésus, à environ 3-4 de lieue du village Terrebonne, susceptible de division, de neuf arpents de front, sur trente arpents, ou environ de profondeur, prenant front sur la rivière Jésus, attenant par derrière au juste milieu de la dite Isle Jésus, joignant d'un côté au N. E. à François Vézina, et d'autre côté au S. O. à François Gravel, avec Maisons en pierres, Granges et autres bâtimens dessus construits. Plus, une autre Terre en bois de bout, située en la dite Isle Jésus, éloignée de la première d'un peu moins d'une lieue, de deux arpents et un quart de front sur vingt arpents de profondeur. Pour les conditions il faut s'adresser à J. Bte. Brunet, propriétaires, ou à Joseph Turgeon Ecuyer, tous deux résidans au Bourg de Terrebonne.

RECEMMENT publié et à vendre à cette Imprimerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cunningham, No. 35, même rue, et chez Nickless & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame, TRADUCTION

Libre et Abrégée DES

LECONS DE CHIMIE,

Données par le chevalier Humphrey Davy, à la Société d'Agriculture de Londres.

Dédiée aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-paie.

Après le plaisir que nous avons procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a semblé, savoir un présent digne de la reconnaissance des AGRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour lequel est principalement destiné.

A Vendre ou à Louer pour une ou plusieurs années.

DEUX Superbes Terres en très bon état—Une est située sur la Rivière l'Assomption, vis-à-vis le Village de l'Assomption et très avantageusement située, de deux arpents de front, sur vingt plus ou moins, avec une Grange neuve et de bonnes Prairies.

L'autre est située dans le haut de l'Assomption Paroisse de La Valtrie, de quatre arpents de large sur vingt de long, avec une Maison et une Grange neuve dessus construites, et où il se trouve de belles et grandes Prairies, le tout dans le meilleur état possible, pour les conditions (qui seront avantageuses,) il faut s'adresser à Madame Veuve André Roy propriétaire, au Bourg l'Assomption, ou au Notaire Soussigné en son Etude à Montréal, Rue St. Jacques. J. M. CADIEUX. Montréal, 5 Juillet, 1821. 22—xf.

A VENDRE MAINTENANT à cette Imprimerie, en gros et en détail,

LE CALENDRIER DE 1822

Pour Montréal

A LOUER,

POUR en prendre possession au premier de Mai prochain, **DEUX MAISONS** à deux étages et couvertes en fer-blanc, situées sur la Rue St. Vincent et formant l'encoignure de cette rue avec la rue du passage qui conduit au Nouveau Marché. S'adresser à D. E. VIGER. Montréal, 1er Mars, 1822.

A bon Marché.

SOULIERS, Bottes et Bottières de cuir et de Drap, pour Dames et Messieurs, et Souliers pour danser, de la meilleure qualité à vendre par WM. GALT & Co. Montréal, 12 Janvier, 1822. —49—

PROPRIETE DE VALEUR A VENDRE à constitut ou argent comptant.

CE LOPIN de TERRE appartenant à feu M. Joseph Dufaux, de la contenance de 360 pieds de front sur la rue Dorchester, de 170 pieds sur la rue Beury, et de 170 pieds de profondeur sur la rue St. Simon, avec deux bonnes MAISONS, une étable capable de contenir cinq chevaux, et autres bâtimens dessus construits. Il y a aussi un excellent puits sur ce lopin de terre qui est bien digne de l'attention des amateurs. Pour les particularités, s'adresser à François Roy, Ecr. Avocat, ou à THOMAS THAIN, Ecuyer, à Montréal, ou au propriétaire soussigné, à Lachenaie, JEAN VIENNE. Le 1er Mars, 1822.

A LOUER.

UNE MAISON à deux étages sur le devant et trois sur le derrière, avec une CUISINE, située Rue St. Alexis. S'adresser à

EUSTACHE PREVOST, au Vieux Marché. 25—xf.

AVIS.

TOUTES Personnes endettées à la succession de feu Mr. WILLIAM GRAY, Propriétaire du Montreal Herald, sont priées de faire paiement immédiat à la Soussignée; et tous ceux auxquels la dite succession est endettée, sont priés de lui présenter leurs prétentions, dûment attestées.

AGNESS GRAY, Tutrice. Montréal, 16 Mars, 1822. 3s

AVIS.

LA Société d'Agriculture de Montréal a importé d'Ecosse une quantité d'excellentes graines de Fon des espèces suivantes, savoir: Ivraie du printemps, Trefle rouge, blanc et jaune, Lucerne et Sain-foin. Qui seront vendues aux Cultivateurs de ce District seulement, en s'adressant à H. GRIFFIN, Secrétaire.

A LOUER,

DEUX MAISONS, situées Rue Beury, au fauxbourg St. Laurent.—Pour les conditions s'adresser au propriétaire en l'étude de N. B. DOUCET, Ecuyer, Rue St. Jacques. Montréal 16 Février, 1821. xf-2

A VENDRE.

UN ORGUE de huit pieds, fait à Londres par Mr. ELLIOT et importé l'année dernière, consistant en six Régistres, savoir, Diapason ouvert, do. fermé, Flûte à patente, Cornet, et Sesquialtia.—Pour les particularités, s'adresser à cette Imprimerie. Montréal, 22 Mars, 1822. 4f.

TOUS Créanciers et Débiteurs de la Succession de feu Sieur JEAN Bte. BIZETTE, en son vivant Bourgeois de Montréal, sont avertis, les premiers de produire leurs demandes en bonne forme, et les derniers de payer le montant de leur dettes, sans délai, au Soussigné Exécuteur de son Testament et de ses derniers volontés.

FRANCOIS DESAUTEL. Montréal, 22me. d'Avril, 1822. 3m.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des demandes à faire contre la Succession de feu Dame SUSANNE ANTOINETTE MARGANNE DE LAVALTRIE, veuve de l'Honble. Chs. Gaspard Tarrieux Taillant De Lanaudière, Seigneuresse de Lavaltrie, &c. sont priés de présenter leurs Comptes ou Titres de Créance dûment authentiqués, d'ici au premier de Juin prochain, en l'Etude de B. JOLLETTE, Ecuyer, Notaire au Bourg de l'Assomption, Rue St. Pierre. 3 Mai, 1822.

PEINTURE ET DORURE.

LE Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a établi sa Boutique de PEINTURE et DORURE dans le haut de sa maison, située en cette ville rue St. Pierre, N. O. 6, où il exécutera avec ponctualité les ouvrages de ceux qui voudront bien l'employer dans son art.

PIERRE LAMOUREUX. Montréal, 29 Mars, 1822.

A LOUER.

ET possession donné le 1er. Mai prochain, l'Hotel de Neptune, au pied du fauxbourg St. Joseph, maintenant occupée par Mr. GEORGE COSSER. DEPLUS,

La nouvelle Maison de briques joignant le bâtiment ci-dessus, bien convenable pour une boutique d'Epiceries.

AUSSI, La MAISON présentement occupée par Mr. M'NAUGHTON, halogier.

ET Une petite TERRE sur le Chemin PAPINEAU, de 8 acres en superficie, avec une bonne MAISON et une étable, et deux acres du terrain en culture comme jardin, et plantés d'arbres fruitiers choisis.

S'adresser à CUVILLIER & CARTIER. 16 Mars, 1822.

A LOUER, pour une ou plusieurs années, et possession donné le 1er Mai prochain.

CETTE MAISON spacieuse, commode et bien meublée avec bureaux étendus, puits et glacière, située au Fauxbourg St. Antoine, propriété de A. N. McLEOD, Ecuyer. Par derrière est un VERGER complanté d'arbres fruitiers choisis, jeunes et saufs, lequel peut être loué avec ou sans la Maison. Pour les conditions, s'adresser au Propriétaire sur les lieux, ou à CUVILLIER & CARTIER. 30 Mars, 1822.

A VENDRE de gré-à-gré,

UNE TERRE située à St. Joseph de Chambly, de 3 arpents et 3 perches de front, sur 50 arpents de profondeur; le tout en état de culture; 15 arpents étant de terre labourable, et le reste en prairie; avec une MAISON de pierre neuve et à deux étages, couverte en fer-blanc, et ayant une Cuisine de 20 pieds; le dedans fini et prêt à recevoir la peinture; une GRANGE de 80 pieds de long sur 30 de large, construite en madriers et couverte en bardeaux, avec une allonge de 80 pieds de long et de 12 de large, construite et couverte de la même manière; une ETABLE de 40 pieds sur 14, en bois et couverte en bardeaux, et une vieille ETABLE de 40 pieds sur 20; une LAITERIE de 12 pieds en carré, et un JARDIN d'un arpent en superficie: la maison est entourée de peupliers, et le jardin clos en pieux de bout. Le tout est dans un très bon état et la Terre est une des meilleures qu'il y ait sur la Rivière Chambly et sur le Fleuve St. Laurent. La situation est des plus avantageuses pour le commerce. Il ne sera exigé qu'un quart du prix comptant, le reste pourra demeurer dans les mains de l'acquéreur pendant 15 ans. S'adresser sur les lieux, à ANTOINE PAPINEAU, ou à Mr. BOILEAU, N. P. à Chambly. 10 Mai, 1822. 4f.

LE Dr. KIMBER vient de recevoir de Londres et de Glasgow son importation ordinaire de MEDICINES, d'Instruments de chirurgie, de LIVRES ELEMENAIRES et de verres d'Apothiçarierie.

Montréal, le 25 Mai, 1822. 16—xf—